

ENQUETE PUBLIQUE

ETABLISSEMENTS CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS UNIQUE DE CLASSE 1.

Concerne la demande de : EOLE-LIEN SC, rue Bout du Village, 54 à 5020 NAMUR(Temploux).

en vue d'obtenir le permis unique de classe 1 relatif à la construction et l'exploitation d'une éolienne d'une puissance nominale maximale de 4,26 MW en extension de l'éolienne existante, augmentation de la puissance nominale de cette dernière à 3,5MW, aménagement d'un chemin d'accès ainsi qu'une aire de montage et pose de câbles électriques, Chemin d'Auvelais à 5020 NAMUR (Temploux).

Le dossier peut être consulté à l'administration communale à partir du 16/08/2024.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture d'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
16/07/2024	16/08/2024	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches, 1 5080 LA BRUYERE, le 16/09/2024 à 15 heures	Administration communale de La Bruyère Rue des Dames Blanches,1 5080 LA BRUYERE axel.collignon@labruyere.be

LE BOURGMESTRE,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée.

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable de 9h00 à 11h30 et le samedi matin de 09h00 à 12h00, au service des Permis d'Environnement, Administration communale de La Bruyère, rue des Dames Blanches, 1 à 5080 LA BRUYERE.

Lorsque la consultation a lieu le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service communal des Permis d'environnement, tél. 081/236.554.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'Administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête. Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal ayant en charge le dossier (tél. 081/236.554).

Tout intéressé peut obtenir des explications techniques sur le projet auprès du demandeur, de l'Administration communale - service des Permis d'environnement, du Fonctionnaire technique (Service public Wallonie - Division de la Prévention et des Autorisations – avenue Reine Astrid, 39 à 5000 NAMUR - tél. 081/71.53.00).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur la demande faisant l'objet de la présente enquête publique sont les Fonctionnaires technique et délégué.

A LA BRUYERE, le 16 juillet 2024.

Le Bourgmestre,

DEPAS